

PLAN D'ALERTE & D'URGENCE



Vous avez un proche, un voisin, une connaissance qui semble particulièrement isolé ? Vous vous demandez si cette personne rencontre des difficultés dans son quotidien ? N'hésitez pas à leur proposer de nous contacter ou appelez-nous directement pour nous signaler votre inquiétude au 03 89 35 74 74.

Vous pouvez également vous inscrire ou inscrire la personne isolée au registre officiel d'alerte et d'urgence tenu par le CCAS via le formulaire ci-après.

Vous êtes concernés par ce dispositif si :

- Vous vivez seul dans votre domicile,
- Vous avez plus de 65 ans,
- Vous êtes inapte au travail ou vous bénéficiez d'une reconnaissance de personne handicapée,
- Vous connaissez une personne isolée (membre de votre famille, voisinage, connaissance...).

SOYONS ATTENTIFS AUX AUTRES !

Demande d'inscription sur le Registre nominatif (à retourner à la mairie de VIEUX-THANN.)

Je soussignée :

Nom.....

Prénom.....

Adresse

Téléphone.....

Mail

En ma qualité de (*lien avec l'intéressé : représentant légal, parenté...*)

Sollicite l'inscription sur le Registre nominatif de :

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance

Adresse

Téléphone

en qualité de..... (1)

(1) Préciser « personne de plus de 65 ans », « personne handicapée », « personne isolée », ou autre...

Autres informations concernant l'intéressé(e)

Médecin référent

Nom, prénom ou raison sociale

Adresse, téléphone.....

Service intervenant à son domicile

Repas Aide à domicile Soins à domicile

Nom, prénom ou raison sociale

Adresse, téléphone.....

Personne à prévenir en cas de nécessité :

Nom, prénom.....

Adresse, téléphone

A..... le.....

Signature du demandeur

Les informations recueillies sont obligatoires. Elles seront enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Vieux-Thann pour prendre contact avec vous dans le cadre du Plan de Prévention des Risques liés à la Canicule.

Les données personnelles recueillies sont transmises et conservées selon des protocoles sécurisés ; elles ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la gestion des missions de la collectivité et à ses obligations légales et réglementaires. Ces données sont destinées au service Population ainsi qu'au CCAS.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant et/ou concernant votre enfant ;
- Du droit à la portabilité de vos données ;
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant et/ou concernant votre enfant ;
- Du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement.

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à la mairie de Vieux-Thann. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Si vous souhaitez plus d'information sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- Consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>
- Contacter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité : <https://www.aqirhe.cdg54.fr/TDB/rqpd.aspx>